



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 8 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	15

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Monsieur HAMEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Madame LANGLAIS

Absents excusés : Madame LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR, Madame WINDELS a donné pouvoir à Monsieur TREFOUX, Madame LEBERTRE a donné pouvoir à Madame CARPENTIER, Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur ENGEL, Monsieur BLAIZOT a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST, Monsieur BRIAS

Absent : Monsieur LEPORTIER

Secrétaire de Séance : Monsieur TREFOUX

25-088 CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ITINERAIRES, CŒUR DE NACRE ET LA GENDARMERIE DE DOUVRES LA DELIVRANDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé du Maire sur la mise à disposition d'un logement T2 sécurisé pour apporter un soutien aux victimes de violences intrafamiliales à l'association ITINERAIRES en lien avec la gendarmerie de Douvres la Délivrante.

Entendu que la communauté de communes Cœur de Nacre remboursera à la commune de Bernières les frais correspondant au fluide (eau, gaz...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

- **ACTE** la mise à disposition d'un logement T2 sécurisé à l'association ITINERAIRES, en collaboration avec la gendarmerie de Douvres la Délivrante pour accueillir les victimes de violences intrafamiliales,
- **AUTORISE** le Maire à signer une convention avec l'association ITINERAIRES, la gendarmerie de Douvres la Délivrante et la communauté de communes Cœur de Nacre.

Vote : Pour : 15

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI